AMBASSADE DU NIGER AUPRES DE LA CONFEDERATION SUISSE ET DE LA REPUBLIQUE FEDERALE D'AUTRICHE

MISSION PERMANENTE AUPRES DE L'OFFICE DES NATIONS UNIES A GENEVE, A VIENNE ET L'OMC

REPUBLIQUE DU NIGER

Genève, le 05 novembre 2024

N°406 /ANSU/2024

La Mission Permanente de la République du Niger auprès de l'Office des Nations Unies et des autres Organisations Internationales à Genève présente ses compliments au Haut-Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme et, se référant à sa note verbale Réf. :ROLDS/SW/NL/eg du 1er octobre 2024, a l'honneur de lui faire parvenir ci-joint, une copie de la contribution du Niger pour la préparation du rapport sur « les droits de l'homme et la justice transitionnelle » du Haut-Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme, conformément à la résolution 51/23 du Conseil des droits de l'homme du 07 octobre 2022.

La Mission Permanente de la République du Niger auprès de l'Office des Nations Unies et des autres Organisations Internationales à Genève remercie le Haut-Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme de son aimable entremise, et saisit cette occasion pour lui renouveler les assurances de sa haute considération.

RÉPUBLIQUE DU NIGER
MISSION PERMANENTE A GENÈVE

**PJ :01**

**HAUT-COMMISSARIAT AUX DROITS**

**DE L'HOMME**

**GENEVE$**

23 avenue de France 1202 – GE (Suisse) - Tél : (+4122) 979 2450 - Fax : (+4122) 979 24 51
e-mail: missionduniger1@gmail.com – Site web : www.ambassade-niger-geneve.net

# APPEL A CONTRIBUTION DU HAUT-COMMISSARIAT DES NATIONS-UNIES AUX DROITS DE L'HOMME, EN VUE DE LA PRESENTATION DU RAPPORT SUR « LES DROITS DE L'HOMME ET LA JUSTICE TRANSITIONNELLE »

Par le passé, le Niger a fait l'objet d'une rébellion touarègue armée qu'il a réussi à juguler grâce au mécanisme de la justice transitionnelle dont les outils essentiels ont été la flamme de la paix, l'adoption de la journée dite de la concorde nationale, l'amnistie et la réinsertion socioprofessionnelle des ex-combattants.

Aujourd'hui, le pays fait face à une guerre injuste qui lui a été imposée par les terroristes et leurs parrains occidentaux.

C'est une situation commune aux Etats membres de l'AES, ce qui va sans dire que la lutte contre le fléau devient commune et renvoie à un usage de la puissance militaire dans le strict respect du Droit International Humanitaire et du Droit International des Droits de l'Homme.

Notons que l'appel à la reddition volontaire des combattants du BOHO HARAM, lancé en 2016, dans la région de Diffa et la création du Centre d'accueil des ex-combattants et affiliés de BOKO HARAM, sis à Goudoumaria, s'inscrivent dans une démarche de réconciliation et d'amnistie. A travers son programme de réinsertion socioprofessionnelle, le Centre aide les repentis.

Des dialogues entre les communautés Foulani et Zarma à Banibangou, en présence des acteurs de la société civile, ont conduit à la signature d'un accord de paix, entre elles, le 21 janvier 2023.

Ainsi, les sempiternels conflits entre agriculteurs et éleveurs, facteurs majeurs du radicalisme et de l'extrémisme violent, se voient résorbés.

Ce genre d'initiatives se perpétuant avec le concours de l'UNICEF et du HCR ont conduit à la mise en place des Club de près de10 000 membres, dans divers villages, afin de relever les défis communautaires et d'aider les femmes à occuper des postes de direction dans la prévention et la résolution des conflits.

D'un point de vue institutionnel, il convient de noter la création de la Haute Autorité à la Consolidation de la Paix et de l'Unité de Coordination Nationale des Programmes de stabilisation et de désengagement.

Cette réforme institutionnelle a aussi l'avantage de corriger les lacunes constatées dans le cadre de la gestion des rébellions touarègues successives.

En somme, le Niger applique la justice transitionnelle, suivant une approche communautaire, tout en combattant le radicalisme et l'extrémisme violent et en favorisant la paix et la sécurité, gage d'un développement durable et de jouissance de tous les droits de l'Homme.